



COMMUNE DE BOURAIL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 FÉVRIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre février à quatorze heures cinq minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de madame le maire.

Date d'envoi de la convocation et de son affichage à la porte de la mairie : le 17 février 2016.

Etaient présents :

Mme Brigitte EL ARBI – Maire et présidente de séance

M. Arnaud WUHRLIN, Mme Armelle NEBOIPOU, Mme Maïré NOZERAN, M. Tony GILLES, Mme Edna BOUEARAN, M. Sylvano ABDELKADER et Meïlle Lysenka ARIHOHOA - Adjointes au Maire

Mme Alima JEAN, Mme Marie-Victoire BODEOUAROU, M. Gilles GUEPY, Mme Régina RIEU, M. Patrick ROBELIN, M. Mario BOUEARAN, Mme Gyslène DAMBREVILLE, M. Nadir BOUFENECHÉ, Mme Sandra NEBOIPOU, Mme Jeannette AKARO, M. Julien BOANEMOI et M. Kirvin SERRE – Membres.

Procurations :

M. Albert KASOVIMOIN a donné procuration à Mme Brigitte EL ARBI, M. Glenn LEONARD à M. Tony GILLES, Mme Virginie YONG a donné procuration à Mme Alima JEAN, Mme Isabelle GUERARD a donné procuration à M. Arnaud WUHRLIN et M. Nadir BOUFENECHÉ a donné procuration à Mme Sandra NÉBOIPOU.

Absents non excusés :

M. Paul BELPATRONNE, M. Jacques HARRY et M. Fabrice GOSSOIN.

La présidente déclare la séance ouverte à quatorze heures dix minutes.

Une minute de silence est respectée, en mémoire de personnes décédées récemment ; des proches d'élus communaux (Mme Elise GUEPY et M. GAUCHET) et Madame May TAVERNIER qui a assuré les fonctions de conseillère municipale du 06.03.1983 au 05.11.1994.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.121-14 du Code des communes ; Madame Maïré NOZERAN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité. Elle est assistée dans ses fonctions par monsieur René CREUGNET – secrétaire général de mairie et madame Claudia CLEMEN – agent de bureau, en qualité d'auxiliaires.

Il est fait lecture de l'ordre du jour :

- Installation d'un conseiller municipal en remplacement d'un membre démissionnaire,
- Adoption du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2015,
- Débat d'orientations budgétaires 2016,
- Habilitation du maire à représenter la commune devant le tribunal administratif dans l'affaire l'opposant à la conseillère municipale Gyslène DAMBREVILLE,
- Habilitation du Maire à représenter la commune devant le tribunal administratif dans l'affaire l'opposant à M. Sébastien Jolivet et Mme Amandine Miñana,
- Habilitation du maire à signer la nouvelle convention avec le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie relative au versement de subventions pour la réalisation d'opérations d'électrification rurale,
- Habilitation du maire à signer un acte d'échange foncier,
- Attribution de subventions.
- Questions diverses.

Les projets de délibérations sont soumis à l'examen et au vote.

2016.01 – Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire

Mademoiselle Séverine OUTHEY ayant démissionné des fonctions de membre du conseil municipal, par courrier daté du 26/01/2016 ;

Le Conseil Municipal,

ACCUEILLE officiellement dans ses rangs Monsieur Kirvin SERRE, le suivant de la liste « Unis dans la diversité ».

2016.02 – Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2015 est **APPROUVE A L'UNANIMITÉ**.

La présidente propose, et recueille l'accord des élus, d'inscrire à l'ordre du jour un projet de délibération supplémentaire qui est d'emblée examiné et soumis au vote de l'assemblée ;

2016.03 – Contentieux

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le maire à défendre la commune dans l'instance opposant M. Sébastien JOLIVET/Mme Amandine MIÑANA à la mairie de Bourail dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir suite à un refus d'autorisation de construire.

MANDATE la Selarl Raphaëlle CHARLIER pour représenter la Commune de Bourail devant le Tribunal Administratif de Nouméa.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES VOIX.

2016.04 – Orientations budgétaires

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la déclaration du maire définissant les orientations du budget de l'exercice 2016, avant de présenter son projet de budget primitif en mars 2016.

La discussion étant ouverte ;

A la demande du conseiller Patrick ROBELIN, le maire indique la situation administrative des gardes-champêtres ; un soutien financier sera demandé à la province Sud pour la rémunération des 2 gardes-champêtres supplémentaires.

La conseillère Gyslène DAMBREVILLE informe le maire qu'elle ne veut pas faire office de « boîte aux lettres » pour soutenir les dossiers communaux en assemblée de province dont elle est membre, tant que son groupe n'est pas associé aux discussions sur les investissements de la commune de Bourail.

La conseillère Régina RIEU, concernant la prévision de déficit sur le transport des déchets au centre de traitement de Gadji, souhaite que la province Sud prenne en charge une partie de cette dépense.
Le maire lui répond que le SIVM, qui gère le centre de Bourail, doit installer de nouvelles bennes de tri, ce qui devrait induire une réduction des coûts.

La conseillère Régina RIEU rappelle l'importance de mener une enquête pour obliger les administrés qui ne sont pas inscrits à souscrire un contrat car l'abonnement au ramassage des ordures ménagères est obligatoire dans les zones desservies par le camion ; ce qui diminuera un peu le déficit.

Le conseiller Arnaud WUHRLIN, répond au questionnement du conseiller Mario BOUEARAN sur l'investissement de la commune de Bourail au niveau de l'aménagement du domaine provincial de Gouaro Déva ; le 1^{er} adjoint au maire, en charge de l'urbanisme, de l'hygiène et de la sécurité, rappelle que la province Sud est propriétaire du foncier et à ce titre prend toutes les décisions, mais la commune de Bourail accompagne les projets et reste vigilante sur toutes les procédures et les travaux, qui doivent être en conformité avec la réglementation. La commune participe également à la valorisation et aux activités sur le site, en partenariat avec Bourail Tourisme.

Le conseiller Julien BOANEMOI demande où en est le projet de création par la municipalité, d'un syndicat des transports ; le 1^{er} adjoint au maire lui répond que l'appel à candidature est en cours de réalisation auprès des bureaux d'études.

Le conseiller Mario BOUEARAN souhaite avoir des informations sur le dossier de construction de la gare routière ; le 1^{er} adjoint au maire indique que le projet est bien avancé ; celle-ci sera réalisée derrière le restaurant « le Motu ».

Le conseiller Patrick ROBELIN, dans le cadre de la destruction de la hall des sports suggère de se pencher sur la construction de nouvelles infrastructures sportives, indispensables pour occuper la jeunesse. Le conseiller Arnaud WUHRLIN lui répond qu'effectivement la hall sera détruite afin de réaliser la voie d'accès à la gare routière. Il indique que le projet étant en attente de financement de la part de la Nouvelle-Calédonie, ne débutera qu'en début 2017.

Le conseiller Patrick ROBELIN précise qu'en début des négociations, il était prévu que la commune mette à disposition le foncier et le Syndicat Mixte des Transports Interurbains (SMTI) mènerait à bien la réalisation...

La conseillère Gyslène DAMBREVILLE confirme que le SMTI peut envisager une aide financière mais que la province Sud n'a pas prévu de la subventionner !

Le conseiller Julien BOANEMOI attire l'attention sur le manque de sanitaires conduisant à l'insalubrité aux alentours de l'arrêt des RAI ; en effet, les toilettes confiées aux gestionnaires de la roulotte ne sont pas accessibles quand le snack est fermé.

2016.05 – Contentieux

Madame Gyslène DAMBREVILLE – au nom d'un groupe d'élus représentant 1/3 des membres du conseil municipal a déposé un recours contre la commune de Bourail le 18.12.2015 pour abus de pouvoir.

Or, par ordonnance du 1^{er} décembre 2015, le tribunal administratif de NC a prononcé la suspension de l'exécution des deux délibérations relatives à la consultation de la population bourailaise sur la levée du drapeau kanak.

Ainsi, par mail du 19 février, la conseillère Gyslène DAMBREVILLE informe le maire du retrait de son recours au Tribunal Administratif de Nouméa ; **rendant donc caduque le projet de délibération habilitant le maire à défendre la commune de Bourail devant le tribunal.**

La conseillère Gyslène DAMBREVILLE explique la démarche de certains élus dont elle défendait la position dans cette affaire.

2016.06 – Signature d'une convention

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le maire à signer la convention n°2015.FER.005969 avec le président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie relative au versement de subventions pour la réalisation de diverses opérations d'électrification rurale.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES VOIX.

2016.07 – Voirie communale

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE de déclasser une portion de RM 18 d'une longueur de 515 mètres environ et classer une longueur de 465 mètres environ à acquérir des conjoints Eric MILOUD/Edna EL ARBI, afin de régulariser le tracé de la route desservant la pointe VIDOIRE.

HABILITE le maire à signer l'acte d'échange à titre gracieux du lot communal n°534 section Nessadiou, en contre partie du lot n° 532 appartenant à M. Eric MILOUD et Mme Edna EL ARBI.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES VOIX.

2016.08 – Attribution de subventions de fonctionnement

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE un crédit d'un montant total de vingt millions (20.000.000) de francs à titre d'acompte au fonctionnement 2016 aux organismes partenaires suivants :

- ✓ 10.000.000 F CFP au Centre Communal d'Action Sociale de Bourail,
- ✓ 8.000.000 F CFP à l'association BOURAIL Tourisme (gestionnaire du musée communal),
- ✓ 2.000.000 F CFP à l'Office Municipal des Sports de Bourail.

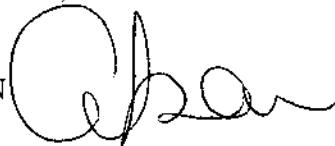
ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES VOIX.

La conseillère Gyslène DAMBREVILLE, au nom des élus du groupe « Intérêt communal de Bourail », souhaite dorénavant obtenir des réponses à leurs courriers de demande d'explications sur les dossiers en cours.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, madame le maire remercie les élus présents et lève la séance à 15 heures 30 minutes.

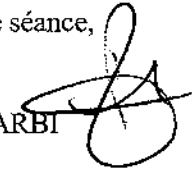
La secrétaire de séance,

Mairé NOZERAN



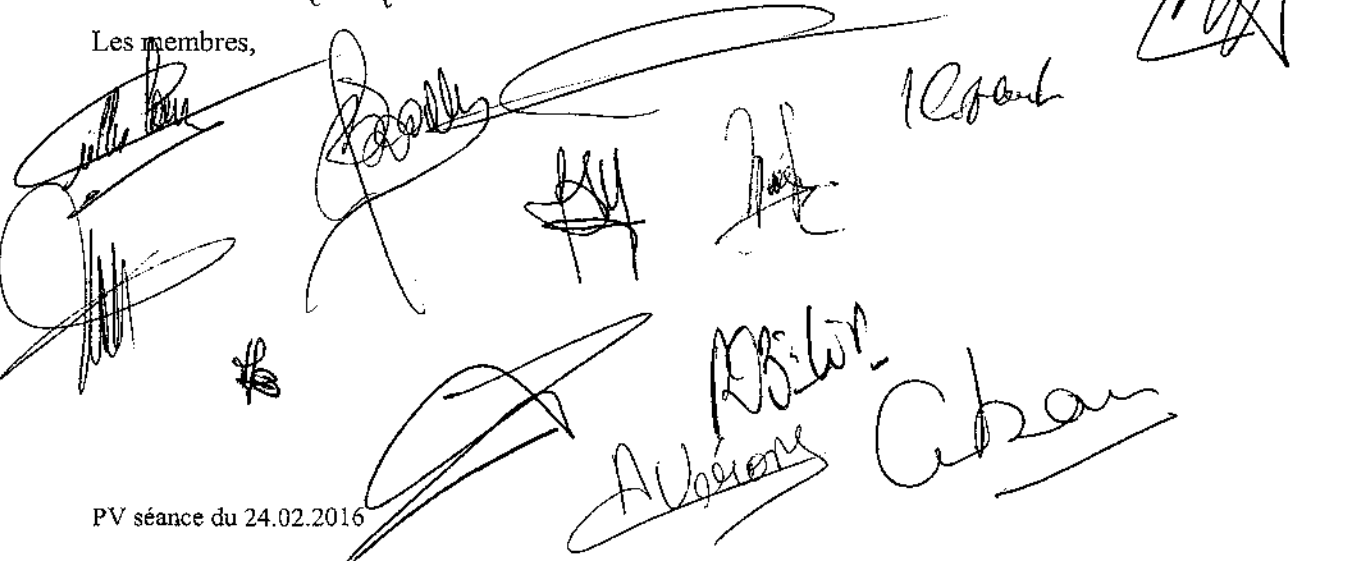
La présidente de séance,

Brigitte EL ARBI



Approuvé à l'unanimité
en séance du 23/03/2016.

Les membres,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EFFECTIF LEGAL

Nombre de conseillers
en exercice : 27
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 24

OBJET

Séance du 24/02/2016

Délibérations
n°2242/01/2016
à 2242/07/2016

CONVOCATION

Date : 17/02/2016
Affichage à la porte de
la mairie : 17/02/2016

**CARACTERE
EXECUTOIRE**

Transmission au contrôle
de légalité : 29/02/2016
Date d'affichage à la
porte de la mairie :
26/02/2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre février à quatorze heures cinq minutes, le conseil municipal, légalement convoqué conformément à l'article L. 121-11 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, s'est réuni au lieu habituel de ses séances ;

Etaient présents :

Brigitte EL ARBI..... Maire et Présidente de séance

Arnaud WUHRLIN, Armelle NEBOIPOU, Maïré NOZERAN,
Tony GILLES, Edna BOUEARAN, Sylvano ABDELKADER
et Lysenka ARIHOHOA..... Adjoint au maire

Alima JEAN, Marie-Victoire BODEOUAROU, Gilles GUEPY,
Patrick ROBELIN, Régina RIEU, Mario BOUEARAN (arrivé à 14h25),
Gyslène DAMBREVILLE, Sandra NEBOIPOU, Jeannette AKARO,
Julien BOANEMOI et Kirvin SERRE..... Membres

Absents excusés :

Albert KASOVIMOIN a donné procuration à Brigitte EL ARBI, Glenn LEONARD a donné procuration à Tony GILLES, Virginie YONG a donné procuration à Alima JEAN, Isabelle GUERARD a donné procuration à Arnaud WUHRLIN, Nadir BOUFENECHÉ a donné procuration à Sandra NEBOIPOU.

Absents non excusés :

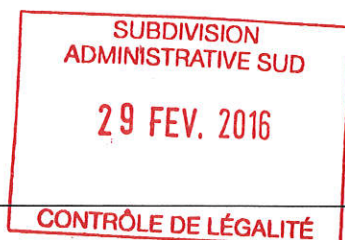
Paul BELPATRONNE, Jacques HARRY et Fabrice GOSSOIN.

Secrétaire de séance :

Maïré NOZERAN.

Assistaient à la séance sans pour autant participer aux débats :

René CREUGNET - secrétaire général de mairie et Claudia CLEMEN - secrétaire.



Feuille de présence annexée aux extraits de délibérations

Séance du 24 février 2016 à 14 heures

NOM	Prénom	Présent	Absent	Procuration	Emargement
EL ARBI	Brigitte	X			
WUHLIN	Arnaud	X			
NEBOIPOU	Armelle	X			
KASOVIMOIN	Albert		X	à B. EL ARBI	
NOZERAN	Mairé	X			
GILLES	Tony	X			
BOUEARAN	Edna	X			
ABDELKADER	Sylvano	X			
ARIHOHOA	Lysenka	X			
JEAN	Alima	X			
BELPATRONNE	Paul		X		
BODEOUAROU	Marie-Victoire	X			
GUEPY	Gilles	X			
LEONARD	Glenn		X	à T. GILLES	
YONG	Virginie		X	à A. JEAN	
GUERARD	Isabelle		X	à A. WUHLIN	
HARRY	Jacques		X		
GOSSOIN	Fabrice		X		
RIEU	Régina	X			
ROBELIN	Patrick	X			
BOUEARAN	Mario	X		arrivé à 14h25	
DAMBREVILLE	Gyslène	X			
BOUFENECHÉ	Nadir		X	à S. NEBOIPOU	
NEBOIPOU	Sandra	X			
AKARO	Jeannette	X			
BOANEMOI	Julien	X			
SERRE	Kirvin	X			

